

Plafonds contractuels de prise en charge

Ces montants **exprimés en euros TTC** (TVA en vigueur au jour de l'application du barème) **constituent la limite de notre prise en charge, par décision obtenue, et ce même en cas de changement d'avocat.**

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de photocopies, etc.) sont inclus dans l'honoraire remboursé.

Les honoraires de résultat (honoraires proportionnels au montant des sommes allouées par une juridiction) ne sont pas pris en charge.

PREMIÈRE INSTANCE	
Référé	800 €
Tribunal d'instance	1 200 €
Tribunal de grande instance Tribunal administratif	2 000 €
Juge de proximité	1 000 €
Tribunal des affaires de sécurité sociale	1 000 €
Tribunal pour enfants	800 €
Tribunal correctionnel - hors mise en examen - avec mise en examen - défense d'une partie civile	1 500 € 3 800 € 1 000 €
Cour d'assises	1 600 € par jour dans la limite de 6 400 € par procédure
Médiation pénale / Composition pénale / Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	500 €

APPEL	
Référé	800 €
Instance civile	2 000 €
Instance pénale - devant la Chambre de l'instruction - devant la Chambre correctionnelle	1 000 € 1 500 €
Cour administrative d'appel	2 000 €

CASSATION (Cour de cassation, Conseil d'État)	
- Pourvoi contre une ordonnance de référé	1 000 €
- Consultation	3 000 €
- Pourvoi en cassation	2 500 €

JURIDICTIONS EUROPÉENNES

1 500 €

AUTRES

Expertise médicale amiable	500 €
Assistance pénale	
- audition par les services de police	350 €
- garde à vue	500 €
- instruction (avec la rédaction impérative d'un compte-rendu à SMACL Assurances)	800 €
Rédaction de plainte avec constitution de partie civile	300 €
Communication du procès-verbal et démarches au Parquet	100 €
Honoraires et frais des experts judiciaires et sapiteurs	2 500 €
Assistance à expertise judiciaire (rémunération forfaitaire sur la base d'une demi-journée et comprenant la rédaction de dires)	300 € par vacation dans la limite de 3 000 €
Commission civile, administrative ou disciplinaire	350 €
Commission d'indemnisation et d'aide aux victimes d'infractions	600 €
Commission régionale de conciliation et d'indemnisation en matière médicale	700 €
Autre mode de règlement alternatif	850 €
Autre procédure contentieuse	600 €
Procédures des voies d'exécution	500 €
Frais d'huissiers	350 €

FRAIS DIVERS

Indemnités kilométriques (suivant justificatifs)	0,40/km
Frais de déplacement en France Métropolitaine	1000 €